

<b>Zeitschrift:</b>	Zeitschrift für schweizerisches Recht = Revue de droit suisse = Rivista di diritto svizzero = Revista da dretg svizzer : Halbband II. Referate und Mitteilungen des SJV
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Juristenverein
<b>Band:</b>	110 (1991)
<b>Vorwort:</b>	Préface
<b>Autor:</b>	Dallèves, Louis

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Préface

En proposant une réflexion sur le sens et l'utilité de la Constitution, la Société Suisse des Juristes entend contribuer, dans son domaine, aux manifestations destinées à marquer le 700<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Confédération.

Car la Constitution fédérale est le ciment qui unit véritablement les pièces disparates dont la Suisse est composée. Le pacte de 1291 ne réunissait que trois cantons. Mais tous ont adhéré aux valeurs exprimées dans notre Loi Fondamentale, qui en reste la garante indispensable et essentielle.

Une réflexion sur la Constitution au sens large s'impose d'autant plus que notre Constitution helvétique se trouve aujourd'hui confrontée à de nombreux défis.

Défis de l'époque moderne d'abord, qui font craquer de toutes parts le carcan de la Constitution historique, au point que sa révision totale a été envisagée.

Mais aussi défi nouveau et extraordinaire provenant d'un ordre juridique supra-national, qui tend à s'imposer de plus en plus au-dessus de la Constitution nationale, dont le rôle de „loi suprême du pays“ est remis en question. Déjà maintenant, dans certaines matières, le juge de dernière instance n'est plus un juge suisse.

Souhaitons que les travaux des deux éminents constitutionnalistes qui ont accepté d'être rapporteurs cette année servent à guider l'évolution nécessaire de la Constitution fédérale, dans le respect des valeurs qu'elle incarne.

Louis Dallèves  
président de la Société Suisse des Juristes

**JEAN-FRANÇOIS AUBERT**

La Constitution, son contenu, son usage

Seite 9 – 141

**KURT EICHENBERGER**

Sinn und Bedeutung einer Verfassung

Seite 143 – 273

